



Philippe GOUJON

Maire du 15^e arrondissement

Paris, le 5 janvier 2021

Monsieur Olivier VERAN
Ministre de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Notre pays accuse un retard considérable dans la vaccination de nos concitoyens au regard de ce qui se passe chez la plupart de nos voisins européens.

Ce retard, dont le chef de l'Etat a lui-même conscience, est d'autant moins acceptable que le Conseil scientifique a évoqué dès juillet l'arrivée imminente d'un vaccin, que la mise sur le marché des trois principaux vaccins, Pfizer, Moderna et Astra-Zeneca, est annoncée depuis plusieurs semaines et que l'Union Européenne semble avoir équitablement réparti les doses acquises et livrées à chacun de ses pays-membres dont la plupart a démarré une campagne massive de vaccination de sa population.

Ce n'est donc pas un problème logistique auquel nous nous heurtons, mais à un problème de stratégie, certes différente de celle de nos voisins mais qui semble jour après jour montrer ses limites.

Le changement de stratégie et de tempo presse, car des milliers de vies sont en jeu : plus nous retardons la vaccination massive de nos concitoyens, plus nous menaçons la vie des plus fragiles d'entre eux, dont beaucoup vivent à domicile et ne sont donc pas considérés comme « public prioritaire » par le gouvernement, et plus nous retardons la date de sortie de cette crise sanitaire exceptionnelle.

Si personne ne remet en cause le fait qu'il faille impérativement vacciner au plus vite les résidents des EHPAD âgés de plus de 75 ans et les professionnels de santé de plus de 65 ans et, depuis peu, les personnels soignants de plus de 50 ans, personne ne comprend que le recueillement des consentements, dont la lourdeur administrative est unique en Europe, n'ait pas été anticipé et réalisé avant l'arrivée des doses sur le territoire français, faisant perdre à notre pays de précieuses semaines.

Et rien n'interdit par ailleurs de mettre en place simultanément un second circuit, « grand public » celui-ci, destiné à rattraper le retard et à vacciner ceux de nos concitoyens, malheureusement de moins en moins nombreux au fil des semaines, qui le souhaitent.

L'article L.3111-1 du code de la santé publique dispose que "la politique de vaccination est élaborée par le ministre chargé de la Santé qui fixe les conditions d'immunisation, énonce les recommandations nécessaires et rend public le calendrier des vaccinations après avis du Haut conseil de la santé publique ».

Nous sommes nombreux à estimer qu'un calendrier précis doit être rapidement rendu public.

Depuis le début de la pandémie, des liens de confiance étroits ont été noués entre nos concitoyens et les élus locaux, souvent aux premières loges d'une politique de santé publique dont la centralisation excessive a, hélas, maintes et maintes fois souligné ses limites.

En tant que Maire du 15^e, je me suis efforcé d'assurer quotidiennement depuis la Mairie, avec une équipe réduite, la continuité du service public, le développement des solidarités de proximité et la protection sanitaire des habitants.

En huit mois, pas moins de 600.000 masques ont ainsi été distribués par nos soins aux personnels soignants (ainsi que gel et équipement de protection distribués 7j/7), aux commerçants et aux habitants de plus de 50 ans, six centres de dépistage ont été ouverts dont un en Mairie et des campagnes ciblées ont été organisées auprès des personnes vulnérables (seniors, résidents des EHPAD et des résidences-services...).

Il a aussi été procédé depuis le 4 juin au dépistage par test PCR (naso-pharyngé) de 600 des 2.600 professionnels de santé du 15^e, puis de 38.000 habitants dans le centre ouvert 6j/7 à la Mairie du 15^e, en partenariat avec la Ville de Paris, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de Santé et les laboratoires Cerballiance, ainsi que lors de campagnes de dépistage décentralisées, dans les quartiers périphériques de l'arrondissement donc au plus près des concitoyens, qui se poursuivent actuellement.

Cette « expérience », que personne ne nous conteste, nous légitime clairement, comme l'ensemble des Maires, pour lancer au plus vite une campagne de vaccination massive de nos concitoyens.

J'ai le souvenir de la manière dont l'Etat avait, en 2009, mobilisé ses représentants, préfets de région et préfets de département, et les collectivités territoriales dans le cadre d'un programme de vaccination des Français contre le H1/N1, virus moins virulent que le COVID-19, qui devait durer quatre mois et permettre la vaccination de nos concitoyens, sur la base du volontariat.

Des plans départementaux de vaccination avaient été mis en place, déclinés ensuite commune par commune.

Aujourd'hui, rien n'est prévu ! C'est en tout cas ce qui ressort d'une audioconférence tenue cet après-midi avec le préfet de police et le directeur de l'ARS-Ile de France qui se sont trouvés dans l'incapacité de répondre de manière circonstanciée aux questions que mes collègues et moi-même leur avons posées.

Pour ce qui est du 15^e, tout est prêt !

Forts de notre expérience en matière de dépistage massif acquise ces derniers mois, nous sommes en effet en mesure d'ouvrir sous 24h un centre de vaccination en Mairie pouvant fonctionner de 8h à 20h, du lundi au samedi voire dimanche, aussi longtemps que nécessaire.

Nous disposons de six gros réfrigérateurs permettant de stocker pendant cinq jours maximum plusieurs milliers de doses entre +2 et +8°C et de respecter ainsi la chaîne du froid. La livraison par les prestataires des boîtes isothermes de 195 flacons chacune permettant de reconstituer 975 doses de vaccin peut donc se faire sans aucune difficulté.

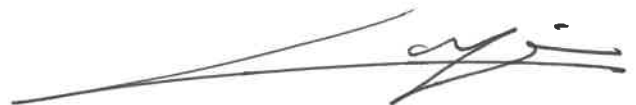
Deux grandes salles de la Mairie, situées en rez-de-chaussée et accessibles PMR, sont d'ores et déjà aménagées (espace d'accueil, espace administratif permettant de traiter les questionnaires médicaux, six boxes d'injection...).

S'agissant des équipes de vaccination, nous disposons de médecins libéraux volontaires en nombre suffisant et avons pré-mobilisé un des plus gros cabinets d'infirmiers parisiens, implanté dans le 15^e. Les personnels municipaux chargés de l'administration sont quant à eux d'ores et déjà sélectionnés et prêts à se mobiliser aux côtés des équipes de l'Assurance-Maladie.

La mobilisation de ces moyens matériels et humains, pris en charge par la Mairie du 15^e, permettra de vacciner entre 950 et 1.050 personnes par jour, six jours sur sept, soit 24.000 personnes par mois, 10% de la population de l'arrondissement.

Si l'Etat le souhaitait, l'ouverture d'un des halls du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, géré par Viparis, pourrait également être proposée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.



Philippe GOUJON